

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2014-086 du 05 mai 2014

L'an deux mil quatorze, le cinq mai à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes G. DICKSON – M.-F. NAWROCKI – N. CARON
MM. G. POUILLAUDE - Ph. LEFORT – D. DELEPLACE – D. PORET -

M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SEGERS
M. Ph. LEFORT, absent et excusé, a été suppléé par M. D. LEMAIRE
Mme G. DICKSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANNONNE
Mme N. CARON, absente et excusée, a été suppléée par M. G. LAMBLIN

M. D. REBOUT a donné pouvoir à M. G. DUE
M. D. DELEPLACE a donné pouvoir à M. D. BASSEUX
M. D. PORET a donné pouvoir à M. J.F. DERCOURT.

Objet : Commission Intercommunale des Impôts Directs

La séance ouverte, Monsieur le Président donne lecture de l'article L 1650-1-2 du Code Général des Impôts qui fixe les conditions de désignation des Commissaires titulaires et des Commissaires suppléants appelés à participer aux travaux de la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

Monsieur le Président indique que la loi rend obligatoire, pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale soumis à une Fiscalité Professionnelle Unique, la création d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs.

Cette Commission se substitue aux Commissions Communales des Impôts Directs de chacune des communes membres pour ce qui concerne les locaux commerciaux, les biens divers et les établissements industriels.

Monsieur le Président rappelle les conditions de désignation et propose de fixer la liste des Commissaires titulaires et des Commissaires suppléants dont la désignation sera soumise à Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'approuver la liste des Commissaires titulaires et des Commissaires suppléants proposée à la désignation de Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques,
- d'annexer la présente liste à la présente délibération.

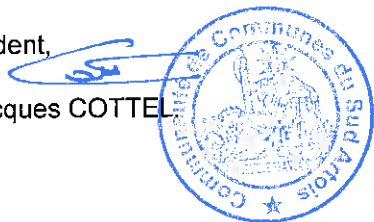
Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 05 mai 2014 et transmission en Préfecture le 05 mai 2014.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 05 mai 2014 et transmission
en Préfecture le 05 mai 2014

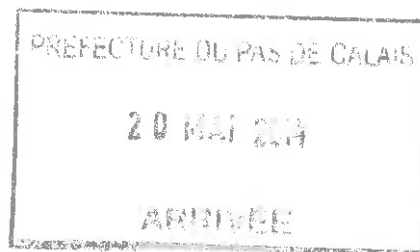
Le Président,

Jean-Jacques COTTEL



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



2014-086- 05/05/2014

Commission des Impôts Directs